

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

Administration générale

- 1- La séance est ouverte à 20 h par monsieur le maire, en présence de tous les conseillers et du greffier-trésorier, de l'inspecteur municipal et d'un citoyen.
- 2- L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 3- Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, de la séance extraordinaire du 17 janvier 2022 et de la séance d'ajournement du 17 janvier 2022 ont été adoptés à l'unanimité.
- 4- Un relevé de la correspondance reçu depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
- 5- Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
- 6- Le conseil a procédé au refinancement de l'emprunt du 14 février 2022, au montant de 182 300\$, concernant les règlements 177 (agrandissement de la caserne) 71 500\$, 194 (réfection Grande Ligne) 77 200\$ et 280 (virée rue Plourde) 33 600\$, en acceptant l'offre de *Financière Banque Nationale Inc.*, au coût réel de 2,95943%. La Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie a soumissionné pour un taux de 3,11%.
Concernant le refinancement, le conseil municipal a aussi adopté à l'unanimité, une résolution de concordance et de courte échéance.
- 7- Le conseil a adopté une résolution pour accepter une liste autorisant la destruction de documents en conformité avec le calendrier de conservation.
- 8- Le conseil a accepté à l'unanimité, la liste des propriétés à soumettre à la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC de Maskinongé, le 12 mai 2022.
Une résolution a aussi été adoptée pour déléguer le directeur général et greffier-trésorier, pour assister à la vente des immeubles, pour acquérir, lors de cette vente, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité, pour lesquels, il n'y aurait pas de preneur. En cas d'impossibilité de ce dernier, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjoint, pourra le remplacer.
- 9- Le directeur général a informé les membres du conseil de la lettre datée du 21 janvier 2022, envoyée par courriel, de madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification, Commission municipale du Québec, ayant comme objet **Audit de conformité –Transmission du rapport financier.**

Sécurité publique

- 10- Les membres du conseil ont reçu une copie des documents pour la séance ordinaire du 8 février 2022, de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

Transport

- 11- Le conseil a adopté à l'unanimité le règlement 288, règlement décrétant des travaux de réfection du chemin du Grand-Rang et l'emprunt nécessaire, sans modification, avec le projet de règlement. Le conseil est autorisé à dépenser et à emprunter la somme de 2 413 233\$. Un montant de 1 018 618\$, provenant de la TECQ 2019-2023, sera affecté au règlement.
- 12- Le ministère des Transports projette de rehausser la route 349, entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts, à divers endroits entre le pont Baribeau et le pont Allard.
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), tiendra du 8 février au 26 mars 2022, une période d'information publique sur le sujet. D'ailleurs, la documentation papier est disponible au bureau municipal. Aussi, une séance d'information publique en ligne, aura lieu le 1^{er} mars 2022 à 19 h.
- 13- Le conseil projette d'effectuer des travaux au ponceau qui traverse la rivière du Roi, sur le chemin des Allumettes. Une aide financière sera demandée au ministère des Transports pour aider au financement des travaux, dans les budgets du député et/ou du ministère des Transports.
Une vérification sera faite auprès du Service technique de la MRC de Maskinongé, s'il peut préparer les plans et devis nécessaires.
- 14- Il a adopté à l'unanimité, d'octroyer à *Service Plus G.M.*, le contrat pour le fauchage des abords de route, pour les étés 2022, 2023 et 2024, au coût de 3950\$, par été, taxes applicables en sus.
- 15- Il a été fait mention de la lettre de madame Patricia Beaudry, directrice de la planification et de la gestion des infrastructures à la Direction générale de la Mauricie – Centre du Québec, datée du 20 janvier 2022 et ayant comme objet :

Ajustement de la signalisation relative à la limite de vitesse sur les rues Lottinville (route 349) et Lafèche. Résolution 226-07-2021.

- La signalisation de la zone de 50 km/h sera bonifiée par l'ajout de panneaux de rappel aux environs du 1421 et 1820 rue Lottinville et sur la rue Lafèche, en direction vers le numéro civique 3160.
- Puis, concernant la demande d'implanter une zone de transition de 70 km/h aux deux extrémités de la zone 50 km/h sur la rue Lottinville, des relevés de vitesse seront collectés à l'été 2022.

Hygiène du milieu

- 16- Il a été autorisé à l'unanimité d'acheter un déshumidificateur pour le réservoir rue Brodeur, au coût de 359.99\$, taxes applicables en sus.
- 17- Le sujet *Poste de suppression traitement des eaux usées – chemin des Pionniers* a été reporté à une prochaine séance.

18- Il a été adopté à l'unanimité d'accepter le dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

19- Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre information.

Santé et bien-être des citoyens

20- Il a été adopté à l'unanimité de prendre les mesures nécessaires telles que demandées par Québec Oiseaux, pour protéger le Martinet ramoneur, oiseau en péril, qui occupe la cheminée de l'église de Saint-Paulin, depuis 2014.

Pour la conservation de cette espèce, il suffit d'éviter l'installation de gaine métallique, de grillage ou de chapeau sur la cheminée, et de ne pas effectuer le ramonage ou des travaux près de la cheminée lorsque le martinet est présent.

21- La demande de madame Amélie Poirier-Aubry, propriétaire de l'épicerie mobile Vroum Vrac, camion-épicerie qui vend des aliments biologiques en vrac depuis juillet 2021, dans la MRC de Maskinongé, d'ajouter la municipalité de Saint-Paulin, à son trajet pour l'été 2022, a été acceptée à l'unanimité.

22- Il a été accepté à l'unanimité de confier à Technic Alarme, 2720, Côte Richelieu, Trois-Rivières, G8Z 3Y5, pour le programme d'entretien préventif du réseau avertisseur d'incendie, pour le CLSC, pour l'année 2022, au coût de 299.00\$, taxes applicables en sus.

23- Concernant ce secteur, il n'y a pas eu d'autre information.

Aménagement, urbanisme et zonage

24- La demande de dérogation mineure de Ferme André Grenier et Fils Inc., 1890 chemin du Grand-Rang a été acceptée à l'unanimité.

La dérogation mineure accordée est que la distance séparatrice entre l'installation d'élevage et l'habitation suivante n'est pas 72,3 mètres mais 67 mètres pour l'habitation voisine au 1880, chemin du Grand-Rang.

Note : Concernant cette demande, aucun commentaire n'a été reçu.

25- À prime abord, le Conseil municipal ne devrait pas règlementer pour interdire la location à court terme des résidences principales sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin.

Loisirs et culture

26- La prochaine assemblée de l'OTJ St-Paulin Inc. aura lieu le 15 février 2022 à 19 h.

Aussi, un siège est encore vacant sur le Conseil d'administration, une invitation sera faite dans la prochaine édition de l'AJout municipal, à toute personne intéressée à le combler.

Autres sujets

27- M. Nelson Lussier, présent à la séance a fait trois interventions concernant la rue Plourde.

- 1- Circulation des motoneiges
- 2- Est-ce que la rue Plourde, est une rue résidentielle et/ou commerciale?
- 3- Est-ce qu'une personne peut ouvrir une garderie, sur cette rue?

Réponse :

Concernant la circulation de motoneiges sur la rue Plourde, monsieur le maire l'invite à le signaler à la Sûreté du Québec, et que lui-même, en parlera à la prochaine réunion du Comité de la Sécurité publique de la MRC de Maskinongé.

Concernant les deux autres sujets, une demande sera faite au technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, de la municipalité, de lui répondre.

28- Il a été résolu à l'unanimité de lever la séance.